



ZOOM

Projet de Budget 2025 : coup de rabot sur les crédits alloués à la transition écologique

En attendant la nomination d'un nouveau Premier ministre, Gabriel Attal a transmis le 20 août aux ministères les lettres plafonds d'un projet de budget 2025, placé sous le signe des coupes budgétaires.

Les crédits alloués au ministère de la Transition écologique prévoient une baisse drastique du Fonds vert de 60 %, pour passer de 2,5 Mds€ en 2024 à 1 Md€ d'autorisations d'engagements en 2025, à dépenser les années suivantes. Compte tenu des engagements pris les années précédentes, les crédits versés en 2025 atteindraient environ 300 M€. L'enveloppe destinée au programme "Énergie, climat et après-mines " serait délestée de 2,3 Mds €, au détriment de la rénovation thermique des logements (-1,3 Mds €) et de l'électrification du parc automobile,

Le poste "Service public de l'énergie" bénéficierait d'une hausse de 4,5 Mds € des crédits alloués, passant de 5,5 Mds € à 10,1 Md€. Il s'agit d'une augmentation en trompe l'oeil, celle-ci étant mécaniquement liée aux contrats d'achat de l'électricité renouvelable. Elle permet de compenser la forte hausse des Charges de Service Public de l'Énergie

(CSPE) entre 2024 et 2025, qui financent en particulier le déploiement des énergies renouvelables et la péréquation tarifaire.

L'Agence de la transition écologique (Ademe), qui pilote le Fonds vert, devrait également être exposée à d'autres restrictions budgétaires. Elle serait dotée d'une " enveloppe d'engagements [...] dans la limite de 900 M€ sur son budget incitatif 2025" (vs 1,373 Md€ en 2024, soit une baisse de 35 %), lequel est destiné à accompagner les collectivités et entreprises, notamment dans le cadre du " Fonds chaleur " et du programme " Économie circulaire et déchets ".

La France est également concernée par la **procédure de déficit excessif** lancée par la Commission européenne le 26 juillet dernier. Des recommandations seront présentées en novembre prochain pour corriger le déficit français, d'au moins 0,5% du PIB par an, soit un effort budgétaire de 118 Mds€ pour 2025, l'équivalent de 24 % du budget de l'État.

> Les Echos - 29/08/2024 - Banquedesterritoires.fr - 2/09/24 - www.lagazettedescommunes.com - Les Echos - Contexte - 29/08/24



(subventions amputées de 1 Md€).

En novembre 2023, le Gouvernement demandait à l'Inspection Générale des Finances (IGF) d'établir une revue des dépenses relative aux aides des entreprises. Le résultat de ces travaux fait l'objet d'une note, publiée le 4 septembre. En analysant un quart des aides seulement (représentant un montant de 23 Mds €), l'IGF estime le gisement d'économies réalisables à 3 Mds € en supprimant certaines subventions et aides fiscales, et à 7 Mds supplémentaires en révisant les taux réduits de TVA appliqués à certains secteurs. Dans le domaine de l'énergie, les coups de pouce énergétiques sont pointés du doigt. L'abandon de certains tarifs préférentiels associés au gazole (transport routier ; taxis) ou aux biocarburants, permettrait de récupérer plus de 900 M€. L'application des tarifs électriques préférentiels aux seules installations industrielles électro-intensives rapporterait 100 M€ supplémentaires. L'IGF entrevoit aussi la possibilité de supprimer le financement des missions d'accompagnement des entreprises par les chambres consulaires (CCI, CMA) et la BPI, avec une économie de 800 M€ à la clé. Le Crédit Impôt Recherche (CIR) pourrait être revu afin de récupérer 450 M€ supplémentaires. La suppression des taux réduits de TVA appliqués à la restauration, l'hôtellerie, l'accès aux stades, l'eau en bouteille, ... rapporterait près de 4 Mds€. Le relèvement du taux de TVA intermédiaire de 10 % à 12,5 % associés à certains produits alimentaires, aux nuitées d'hôtel, spectacles, et à certains travaux immobiliers générerait 3 Mds € supplémentaires de taxes. L'analyse ne tient pas compte des aides publiques émanant des ministères, des collectivités locales, de la Sécurité sociale et de l'Union européenne (près de 77 Mds€ cumulés), ce qui laisse entrevoir un gisement d'économies encore plus vaste.

Consultez la note " Revue de dépenses "/ IGF (Mars 2024) (source : https://www.igf.finances.gouv.fr)

> Les Echos - 4/9/2024 - Contexte - 5/9/2024

D'après l'Insee, le taux de croissance a augmenté de 0,3 % au 2ème trimestre 2024. À fin juin, l'acquis de croissance s'élèvait à 1 %, soit l'objectif fixé par Bercy pour établir ses prévisions budgétaires pour l'année 2024. L'activité du 2ème trimestre a été supportée par le commerce extérieur, les exportations progressant de 0,6 %. Côté production, l'activité a augmenté de 0,5 %, particulièrement soutenue par les services, tandis qu'elle s'est repliée dans l'industrie manufacturière (-0,4 %) et la construction (-0,7%). La fin de l'année s'annonce plus difficile. "La situation politique va amputer la croissance de 0,1 à 0,2 point au 3ème et au 4ème trimestre ", juge un économiste d'Allianz Trade, qui table sur une hausse du PIB de l'ordre de 1,2 % en 2024 et de 1,4 % en 2025. "Le débat budgétaire difficile et les menaces latentes de hausse d'impôt ne vont pas aider à rétablir la confiance ", estime un autre expert.

> Le Monde - 26 et 27/08/24 - Les Echos - 30/07/24

Permettant de mesurer le moral des chefs d'entreprise tous secteurs d'activités confondus, **l'indicateur du climat des affaires a progressé de 3 points en août**, pour se situer à 97, après avoir perdu 5 points en juillet dernier. L'inversion de tendance s'observe dans tous les secteurs d'activités, en particulier dans l'industrie (+ 4 points). Les services (+3), le commerce de détail (+2) et même le bâtiment (+1) contribuent à ce rebond. Dans la construction, "compte tenu de leurs effectifs, les entrepreneurs [...] estiment que leurs carnets de commandes leur assurent 8 mois de travail, une durée qui reste stable ", indique l'Insee. Du côté de l'emploi, les chefs d'entreprises se montrent également plus optimistes. Selon les données de l'Urssaf, les déclarations d'embauches supérieures à un mois ont augmenté de 3 % en juillet, succédant à 3 mois de baisse. Le nombre de recrutements en CDI s'est maintenu au-delà des 400 000.

Les Echos – 23/08/2024

Pris en application de la Loi de Finances 2024, un décret, paru le 17 juillet dernier, précise le contenu du "budget vert" d'une collectivité. En 2024, les collectivités et groupements de plus de 3 500 habitants devront évaluer leurs dépenses d'investissement au regard de leur impact en matière d'atténuation du changement climatique. A compter de 2025, le périmètre d'analyse s'étendra à l'ensemble des dépenses réelles d'investissement exécutées des budgets principaux et annexes, pour intégrer la part consacrée à la préservation de la biodiversité et de la protection des espaces naturels, agricoles et forestiers. À partir de 2027, cette analyse sera élargie à 4 autres domaines, "sous réserve de la mise à disposition des ressources méthodologiques nécessaires": adaptation et prévention des risques naturels; eau ; économie circulaire, gestion des déchets et prévention des risques technologiques; pollutions de l'air et des sols. Des ressources méthodologiques sont disponibles sur le site collectivites-locales.gouv.fr, ainsi qu'une foire aux questions (FAQ).

Consultez le décret du 16 juillet 2024 (Source : JO du 17/07/2024)

> www.banquedesterritoires.fr - 18/07/24 - Les Echos - 23/07/24



"Réforme des retraites et de l'assurance chômage, emploi des seniors, soutien à l'apprentissage... il y a trop de textes législatifs en suspend dont le devenir peut modifier l'exercice de nos fonctions pour y voir clair ", estime Benoît Serre, Vice-Président de l'Association nationale des DRH (ANDRH). Entre politiques favorables au pouvoir d'achat et relance de la productivité, les entreprises pourraient réduire les recrutements malgré la pénurie de compétences. Pour rester attractives, leurs DRH vont devoir renforcer la gestion des compétences et l'organisation du travail. De plus en plus d'entreprises déploient des programmes ambitieux de requalification de leurs salariés. Une approche soutenue par les syndicats et "efficace économiquement car former un informaticien à la cybersécurité, au cloud ou la gestion de la data est 3 fois moins coûteux que d'aller chercher ces compétences en pénurie à l'extérieur, en laissant se dégrader la qualification de collaborateurs expérimentés ", souligne Bruno Mettling, Président fondateur de Topics et ancien DRH d'Orange. "L'attractivité des entreprises est clé. Les salariés aspirent à actualiser leurs connaissances dans des entreprises apprenantes, qui leur donnent l'opportunité de découvrir différents métiers et environnements ", indique Jacques Adoue, Directeur RH et RSE d'Edenred. En termes d'organisation du travail, " les entreprises ont beaucoup perdu en productivité notamment dans sa dimension collective du fait d'une approche trop uniforme de la gestion du temps de travail. Les 2 ou 3 jours de télétravail par semaine, par exemple, sont souvent devenus un droit, quelles que soient les contraintes liées à l'activité ", estime Bruno Mettling. L'arrivée à échéance d'accords sur le temps de travail est l'occasion d'assouplir l'organisation, avec des contrats par activité ou par équipe, qui permettent de concilier les aspirations des salariés et les besoins de l'entreprise.

> Les Echos – 4/09/24

A la demande d'Elisabeth Borne, l'Inspection Générale des Affaires Sociales (IGAS) a réalisé une revue des dépenses d'apprentissage et de formation professionnelle, publiée le 5 septembre. Parmi la dizaine de propositions, la première vise à réduire la prime à l'embauche des apprentis, déjà ramenée à 6 000 euros depuis le 1er janvier 2024, sans distinction du niveau de diplôme ou d'âge. Critiquée pour ses effets d'aubaine supposés dans le supérieur, l'IGAS préconise d'exclure du dispositif les embauches de jeunes préparant une licence ou un master dans les entreprises de 250 salariés ou plus. De quoi réaliser une économie de 554 M€ en 2025. La réduction des subventions aux Centres de Formation d'Apprentis (coûts-contrats), " sous réserve de l'analyse de leur situation financière ", permettrait de dégager jusqu'à 150 M€ supplémentaires. L'abandon de l'exonération fiscale de la rémunération des apprentis (à hauteur d'une fois le salaire minimum légal), au bénéfice des parents en cas de rattachement du jeune au foyer fiscal permettrait de dégager 459 M€ (0,6 % du produit de l'impôt sur le revenu). L'abaissement de 0,79 % à 0,5 % du plafond d'exonération de cotisations des rémunérations des apprentis, couplé à la fin de l'exonération de CRDS, apporterait 342 M€ tandis qu'un gain de 310 M€ supplémentaires pourrait résulter de la fin des dérogations de taxe d'apprentissage (en Alsace-Moselle notamment). En termes de formation professionnelle, c'est l'instauration d'un ticket modérateur associé au Compte personnel de formation, le CPF qui est privilégié. De quoi réaliser 375 M€ d'économies en 2025.

Consulter la note de l'IGAS (source : https://igas.gouv.fr)

> Les Echos - 4/09/2024



ÉNERGIE – NUMÉRIQUE – ENVIRONNEMENT

EN FRANCE

A l'occasion de son congrès national qui s'est tenu en juillet dernier, la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (FNCCR) a appelé l'État à augmenter le financement des aides aux collectivités pour entretenir les réseaux électriques des communes rurales en revalorisant le Compte d'Affectation Spéciale dédié (ex Fonds d'Amortissement des Charges d'Électrification - Facé). Celui-ci n'étant pas indexé sur l'inflation, cela représente "un manque à gagner de 72 M€ depuis 2012" relève la FNCCR. Si le montant attribué s'élève à 377 M€, l'État prélève chaque année 17 M€. Ce Fonds est également sollicité pour financer des aides lors des catastrophes climatiques (tempêtes, inondations, etc.). En 2023, 25 M€ supplémentaires ont ainsi été prélevés. La Cour des Comptes relève régulièrement la nécessité de revoir le fonctionnement du Facé, pour corriger plusieurs "anomalies". Elle recommande notamment de "redéfinir, en concertation avec les Autorités Organisatrices de la Distribution Électrique (AODE) et les Gestionnaires de Réseaux de Distribution (GRD), les critères d'éligibilité des communes aux aides du Facé et ajuster l'enveloppe qui lui est allouée au nouveau périmètre d'électrification rurale ainsi défini ". La FNCCR appelle donc à "une hausse structurelle du montant des aides afin de permettre aux AODE de faire face aux enjeux majeurs liés à la résilience des réseaux, à la sécurité d'approvisionnement, à l'électrification des usages et au développement des énergies renouvelables ". Elle souhaite également que les AODE soient " confortées dans l'exercice de leur compétence de maîtrise d'ouvrage des travaux d'électrification" et demande à être associée à la réflexion si une réforme du Facé devait être engagée.

> www.lagazettedescommunes.com – 19/07/2



La Direction Générale de l'Énergie et du Climat (DGEC) a dressé un bilan du dispositif des Certificats d'Économie d'Énergie (CEE) en 2023. À mi-parcours de la 5ème période (2022-2025), dont l'objectif a été fixé à 3100 TWh cumac (TWhc), l'année 2023 affiche un bilan mitigé, avec un cumul de 534 TWhc délivrés: 380 TWhc de CEE " classiques " et 154 TWhc de CEE " précarité énergétique ". Un niveau en deçà des objectifs attendus et en repli par rapport aux 852 TWhc délivrés en 2022. Le classement des volumes de CEE classiques délivrés par sous-secteur d'activité place le thermique en tête (45,8%), suivi par les utilités en industrie (23,6%) et les travaux de rénovation d'enveloppe (20%). Les deux tiers des CEE classiques et précarité énergétique standardisés concernent les bâtiments résidentiels, suivi par l'industrie (16,2%) et les bâtiments tertiaires (10,4%).

Consultez le Bilan 2023 dressé par la DGEC (source : https://www.ecologie.gouv.fr)

> www.lagazettedescommunes.com - 21/08/24 - www.banquedesterritoires.fr - 30/08/24

Dans le cadre du dispositif des CEE, un arrêté paru le 30 août dernier révise plusieurs fiches CEE d'opérations standardisées, à compter du 1er janvier 2025. Dans le secteur tertiaire, la fiche BAT-TH-116 a été modifiée pour tenir compte des exigences du décret BACS du 20 juillet 2020. Elle cible la mise en place d'un système de gestion technique du bâtiment (GTB) pour le chauffage, l'eau chaude sanitaire, le refroidissement/climatisation, l'éclairage et les auxiliaires. Les secteurs d'activité éligibles restent inchangés: bureaux, enseignement, commerces, hôtellerie/restauration et santé. Alors qu'elle devait expirer au 1er janvier 2025, l'arrêté la prolonge de 5 ans. La fiche RES-EC-104 relative à la rénovation de l'éclairage extérieur a également été modifiée. Six nouvelles fiches ont également été créées, applicables notamment dans le tertiaire et l'industrie. Un projet de décret, pris en application de la loi Industrie verte, était soumis à consultation jusqu'au 2 septembre. Le texte prévoit la possibilité de délivrer des CEE à certaines opérations industrielles " qui entraînent une baisse des émissions de gaz à effet de serre, notamment à la suite de relocalisations d'activité ". La note de cadrage précise les conditions à respecter pour ces opérations, " notamment au regard du niveau de performance attendu en termes de consommation d'énergie et d'émissions de gaz à effet de serre ». Le projet de décret envisage en conséquence de modifier le Code de l'Énergie pour que les nouvelles installations industrielles et les extensions d'installations existantes puissent bénéficier de CEE.

Consultez l'arrêté du 22 août (source : JO du 30/08/2024)

> Contexte - 22/08 et 4/9/24 - Enerpresse - 14/08/24

Le RTE a publié mi-juillet son bilan prévisionnel 2023-2035. Au chapitre "Équilibre offre-demande et flexibilités", il juge nécessaire une refonte des heures pleines et des tarifs horo-saisonnalisés, et plaide en faveur du développement de la flexibilité des électrolyseurs et de l'asservissement tarifaire de la recharge des véhicules électriques. Ce changement d'échelle devrait engendrer un fort besoin en équipement de pilotage et de contrôle. Le RTE prévoit de publier un "panorama des flexibilités de la demande" afin de suivre annuellement les indicateurs de développement : évolution de la courbe de consommation résiduelle, généralisation des offres de fourniture incitant aux décalages et modulations de consommation, etc. Ce suivi devrait également permettre de mesurer l'impact des actions de flexibilité sur la courbe de charge nationale. Favorable à davantage de flexibilité, la Commission de Régulation de l'Énergie (CRE) a lancé une consultation (jusqu'au 27 septembre) sur l'évolution des Tarifs Réglementés de Vente d'Électricité (TRVE) qui datent de 2016. La CRE réfléchit également au placement des heures creuses dans le cadre de ses travaux sur le TURPE 7 (Tarif d'Utilisation du Réseau Public d'Électricité).

🗸 Consultez le Bilan prévisionnel du RTE - Flexibilités / Accédez à la consultation de la CRE (sources : https://assets.rte-france.com et www.cre.fr)

> Contexte 2/8/2024 - www.actu-environnement.com -24/07/24 - Enerpresse - 29/08/24

Début août, le RTE a lancé un appel d'offres pour développer les flexibilités décarbonées, ciblant des capacités d'effacement de consommation et de stockage d'électricité, pour 2025 et le 1^{er} semestre 2026. Le volume maximal pouvant être contractualisé est fixé à 2 900 MW, pour chaque période (2025 et 1^{er} semestre 2026). Les dossiers peuvent être déposés jusqu'au 2 octobre.

Consultez l'appel d'offres (source : www.services-rte.com)

> Contexte -26/08/24 - Enerpresse - 12/08/24

Le groupe Renault juge le TURPE "pénalisant" pour son offre "Mobilize" qui permet à ses véhicules de bénéficier d'un service de recharge bidirectionnelle afin de réinjecter dans le réseau l'électricité stockée dans les batteries. Le constructeur souhaite que "l'injection sur le réseau en période de forte demande s'accompagne d'une réduction du montant du Turpe correspondant aux économies permises par la réduction des flux sur le réseau ". La CRE estime que si l'expérimentation " s'avérait concluante, l'évolution réglementaire qui en découlerait permettrait l'émergence de nouvelles offres permettant d'exploiter, au bénéfice des consommateurs, la flexibilité des batteries ". Elle a donc accordé au constructeur une dérogation aux règles tarifaires pour 4 ans, à compter du 1er août 2025, limitée à " 1 000 sites du portefeuille du fournisseur " d'électricité. Ce dernier et Renault devront signer avec Enedis une convention pour " préciser les conditions opérationnelles nécessaires à l'expérimentation ".

> Contexte 2/8/2024

La start up Storio Energy a développé une intelligence artificielle permettant aux entreprises de stocker l'électricité qu'elles produisent grâce à leurs panneaux photovoltaïques. "La baisse du coût des batteries qui s'est accélérée depuis un an et l'augmentation inévitable du coût de l'électricité font que le stockage sur batteries devient désormais rentable en France", explique Jean-Yves Stephan, cofondateur de Storio Energy. Elle a développé un algorithme qui permet, à partir des données de l'entreprise, de modéliser et de prédire sa consommation électrique selon son niveau d'activité et sa production d'électricité photovoltaïque. Reliée à l'analyse des évolutions des prix du marché de l'électricité, la solution permet à l'entreprise d'autoconsommer jusqu'à 80 ou 90 % de l'électricité qu'elle produit. "On n'atteint pas l'autonomie électrique complète, mais on peut viser 25 % et même 50 %, soit une semi-autonomie", indique Jean-Yves Stephan. Sur la base d'une durée de vie des batteries d'une quinzaine d'années, la start up estime le retour sur investissement à 6 ans. Un premier contrat a été signé avec une entreprise du BTP, Baudin Châteauneuf qui déploie un parc photovoltaïque de 10 000 m², avec un système de stockage sur batteries d'une capacité de 2,4 MWh. Le stockage diffus apporte également un revenu complémentaire à l'entreprise cliente, qui fournit un "service" à RTE en lui permettant de corriger les déséquilibres de son réseau.

Les Echos – 3/09/24

D'après le dernier tableau de bord du solaire photovoltaïque publié par le Service des données et études statistiques (SDES), au cours du 1^{er} semestre 2024, **2,1 GW supplémentaires ont été raccordés** (vs 1,4 GW au 1er semestre 2023). La production d'électricité d'origine solaire photovoltaïque s'est élevée à 12,1 TWh au cours du semestre, en progression de 8% par rapport à la même période en 2023. Elle représente 5% de la consommation électrique française sur cette période. **Au 30 juin 2024, la puissance du parc solaire photovoltaïque atteint 22,2 GW**. 2,1 GW ont été raccordés au premier semestre 2024, contre 1,4 GW sur la même période en 2023.

🐧 Consultez le Baromètre du Solaire photovoltaïque (source : www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr)

> Enerpresse - 5/09/2024



EN RÉGIONS

Grand Est. L'enquête publique sur le projet d'extension du tramway de Strasbourg (67) débutera le 9 septembre, pour s'achever le 18 octobre. Le projet prévoit le prolongement du réseau vers le nord de l'agglomération, sur une distance de 5km, depuis la gare de Strasbourg. L'investissement (hors matériel roulant) est estimé à 224 M€ d'euros, dont 161 M€ de travaux d'infrastructures et 22,5 M€ de déviation des réseaux. L'Eurométropole estime que le projet mobilisera 800 emplois directs et 670 emplois indirects.

> www.lemoniteur.fr - 3/09/24

Nouvelle Aquitaine. Le projet agrivoltaïque Terr'Arbouts a obtenu fin août l'autorisation de la Préfecture des Landes (40). Il consiste à déployer 200 hectares de panneaux photovoltaïques, répartis en 46 îlots agricoles (700 ha de cultures). Autour de la société Green Lighthouse Développement GLHD spécialisée dans les projets agrivoltaïques, 35 agriculteurs souhaitant diversifier leur activité s'impliqueront dans le projet. La puissance installée s'élèvera à 450 MWc. Le projet, qui représente un investissement de 260 M€ devrait mobiliser 400 emplois durant les 2 années que prendra sa construction. Économiquement il devrait rapporter 40 M€ de taxes locales. La construction pourrait débuter dans 2 ans, pour une mise en service en 2028.

> Les Echos - 4/09/2024

EN EUROPE

L'aluminium est très utilisé pour les réseaux, les éoliennes et les panneaux photovoltaïque ou encore les véhicules électriques. Pourtant la production européenne recule depuis plusieurs décennies, alors que la demande ne cesse de croître. Un rapport publié par l'Institut Français des Relations Internationales (IFRI) en juillet dernier démontre l'importance de maîtriser la chaîne de valeur de l'aluminium pour garantir l'autonomie stratégique de l'Europe et la neutralité carbone. Si jusqu'à présent la production massive de la Chine maintient les prix à un niveau faible, l'IFRI juge néanmoins urgent de soutenir financièrement un plan d'investissement à l'échelle européenne. En avance en matière de décarbonation des process de fabrication, l'Europe affiche une empreinte carbone de 6,8 tCO₂ par tonne d'aluminium primaire, tandis que la moyenne mondiale se situe à 16,1 tCO₂. Autre enjeu : le recyclage, qui permettrait de réduire de 96 % la consommation électrique, tout en réduisant par 4 les émissions, en comparaison à la production d'aluminium primaire. Compte tenu des besoins en aluminium, l'IFRI juge indispensable d'encourager l'innovation en faveur de nouvelles technologies telles que le Captage, Stockage et Utilisation du CO₂ (CCUS), ou l'anode inerte. Cette dernière n'étant pas mature, son développement à l'échelle industrielle ne devrait pas intervenir avant 2030.

び Consultez le Rapport de l'IFRI (en anglais) (source : https://www.ifri.org)

> Enerpresse - 27/08/24

Allemagne. Le Gouvernement envisage de réduire le Fonds pour le climat et la transformation, destiné à soutenir les dispositifs de protection en faveur du climat. Il serait doté de 34,5 Mds€ dans le projet de budget pour l'année 2025 (contre 58,22 Mds€ en 2024). Le gouvernement compte l'alimenter grâce aux recettes, issues principalement de la taxe sur le CO, qui devrait rapporter 25,5 Mds€. Reste 9 Mds € à trouver.

> Contexte 21/8/2024

France-Italie. Le projet "Innovation verte et communautés énergétiques" (Invece) a été officiellement lancé le 18 juin 2024. Il vise à prototyper et modéliser des communautés énergétiques, autour d'un consortium de 8 partenaires en Corse et en région Sud-Provence-Alpes-Côte d'Azur, côté français, et en Toscane, Ligurie et Sardaigne, côté italien. D'une durée de 24 mois, le projet est financé à hauteur de 1,6 M€ par l'Union européenne > www.actu-environnement.com - 16/07/24

Irlande. En 2023, la consommation électrique des data centers a représenté 21 % du total de la consommation électrique, contre 5 % en 2015 et 18 % en 2022. Elle dépasse pour la première fois la consommation de l'habitat urbain qui atteignait 18 % en 2023 et 19 % en 2022. La situation devrait alimenter les débats déjà houleux en Irlande au sujet des besoins énergétiques des centres de données. L'inquiétude grandit quant à la pression qu'ils exercent sur le réseau électrique, sachant que la demande s'accélèrera avec le développement l'intelligence artificielle. Selon un rapport de l'Agence internationale de l'énergie (AIE), publié en janvier dernier, d'ici à 2028 les data centers devraient consommer près de 30 % de l'électricité irlandaise.

> Le Monde - 24/07/24



Elodie Jacquier-Laforge, 46 ans, ancienne Députée Modem (2017-2024), a été nommée le 3 septembre Directrice Générale déléguée d'Intercommunalités de France, où elle succèdera à Floriane Boulay en tant que Directrice générale en novembre prochain.

> www.lagazettedescommunes.com - 3/09/24

